REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2225

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Oullins

objet : Pôle multimodal de la Saulaie - Mail Semard - Approbation du programme et de l'enveloppe financière des travaux - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011

Délibération n° 2011-2225

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Oullins
objet :	**Pôle multimodal de la Saulaie - Mail Semard - Approbation du programme et de l'enveloppe financière des travaux - Individualisation partielle d'autorisation de programme**
service :	Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le contexte :

Le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral) a inscrit dans son plan de mandat, le prolongement de la ligne B du métro sur le site de la Saulaie à Oullins. Ce prolongement, depuis Gerland, conduit à la réalisation d'un pôle d'échanges dans le quartier de la Saulaie qui doit être mis en service en 2013.

Ce projet s'inscrit dans la requalification de l'entrée ouest de l'agglomération avec la perspective de la réalisation d'un bouclage du périphérique de l'agglomération.

Un programme global d'aménagement a été imaginé afin de créer un pôle multimodal qui intégrera la future station de métro avec le centre urbain de la ville d'Oullins et facilitera les échanges entre le métro, la gare TER, les voitures, bus et modes doux générés.

Parallèlement à ce projet, d'autres projets urbains d'importance sont planifiés ou à l'étude sur le secteur : en particulier, la reconversion urbaine du site de la Saulaie, la rénovation de l'habitat existant du quartier Sémard/Yzeron, etc.

La mise en service de ce pôle d'échanges va accroître le trafic de véhicules sur la rue Semard et augmenter le risque de stockage de véhicules sur un passage à niveau déjà classé dangereux. En conséquence, ce dernier sera supprimé dans les délais les plus brefs.

Cette suppression de passage à niveau implique la création anticipée d'une voie nouvelle dite Mail Semard passant sous voies ferrées.

Le projet :

Le projet Oullins - Pôle multimodal est inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) dans le cadre de la politique : Faire de l'environnement un moteur du développement, développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement (axe C11).

A ce titre, la présente demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme concerne la création du mail Semard.

Le projet de création du mail Semard permettra de relier le quartier de la Saulaie avec le pôle multimodal et le secteur d'urbanisation future. Il permettra de sécuriser le franchissement des voies ferrées. Il débutera au niveau de la rue Louis Aulagne et se terminera au niveau de la voie nouvelle.

Le programme :

- créer un lien transversal interquartier entre le quartier de la Saulaie et le centre-ville d'Oullins,
- offrir une large place aux modes doux dans la continuité de la voie nouvelle nord-sud,
- améliorer la desserte du futur pôle multimodal, notamment en matière de transport en commun,
- permettre un franchissement sécurisé des voies ferrées.

Afin de répondre à ces objectifs, il est proposé au Conseil de retenir une solution d'aménagement comportant une chaussée 2 fois une voie véhicules, ainsi qu'un couloir d'approche pour les bus au carrefour mail Sémard/voie nouvelle afin de favoriser la fluidité du trafic de bus ainsi que l'accès à la gare de bus du pôle multimodal.

Les carrefours mail Sémard/rue Aulagne et mail Sémard/voie nouvelle seront gérés à l'aide de feux tricolores.

Des trottoirs confortables (4 à 5 mètres) sont prévus de chaque côté du mail Sémard.

Une piste cyclable à double sens séparée de la voirie sera réalisée au sud du mail Sémard dans le prolongement de la piste cheminant le long de la voie nouvelle.

Il est proposé de créer une trame verte par un double alignement d'arbres de part et d'autre des voies de circulation.

En ce qui concerne le stationnement, le parti pris est de proposer uniquement des places "dépose-minutes" au sud du mail Sémard afin de desservir la gare de métro.

Par ailleurs, des places "taxi" seront proposées à proximité des places "dépose-minutes".

Les eaux de pluie seront récoltées gravitairement vers une bâche de stockage enterrée puis renvoyées à l'Yzeron après filtration via un système de pompes.

L'éclairage, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (Sigerly), sera réalisé en cohérence et dans la continuité du parvis du métro et de la voie nouvelle.

La concertation a permis de conforter les éléments du programme et le coût d'objectif. L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux correspondant est de 2 950 000 € TTC (valeur mars 2011).

La présente demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme porte sur :

- les études et l'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- la mission de maîtrise d'œuvre,
- les coûts d'acquisition foncière.

Le montant global de cette individualisation partielle d'autorisation de programme est de 500 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme, le lancement de l'opération Oullins-Pôle multimodal - Création du mail Semard et l'enveloppe prévisionnelle des travaux pour un montant de 2 950 000 € TTC (valeur mars 2011).

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2430 pour un montant total de 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartie selon l'échéancier suivant :

- 50 000 € TTC en 2011,
- 350 000 € TTC en 2012,
- 70 000 € TTC en 2013,
- 30 000 € TTC en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.